



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau du cabinet
et de la communication
interministérielle

Rodez, le 19 décembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

**L'accueil téléphonique pour les procédures relatives
à la réglementation des armes change au 1^{er} janvier**

A partir du 1^{er} janvier 2017, l'accueil téléphonique pour les procédures relatives à la réglementation des armes est assuré le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 15 à 16 h au 05-65-75-71-71 (standard).

En dehors de ces plages horaires, et pour toute question d'ordre général relative à la réglementation des armes, les usagers sont conviés à consulter le site internet départemental de l'État à la rubrique « armes » : <http://www.aveyron.gouv.fr/armes-a1147.html#N287> ou contacter le 39-39 « Allô Service Public ».

*Contacts presse : Bureau du cabinet et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30*